

## Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



Le 25 septembre 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE LE MARDI 25 SEPTEMBRE 2018, À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.**

<b>Audrey Villeneuve, conseillère</b> Ville d'Alma	<b>Lise Garon, mairesse</b> Municipalité de Lamarche
<b>Sylvie Beaumont, conseillère</b> Ville d'Alma	<b>Émile Hudon, maire</b> Municipalité de Saint-Gédéon
<b>Jean-François Néron, conseiller</b> Municipalité de Saint-Nazaire	<b>Germain Lemay, conseiller</b> Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
<b>Réal Côté, maire</b> Municipalité d'Hébertville-Station	<b>Nicolas Martel, maire</b> Ville de Desbiens
<b>François Claveau, maire</b> Municipalité de Saint-Bruno	<b>Louis Ouellet, maire</b> Municipalité de L'Ascension de N.S.
<b>Mario Desbiens, maire</b> Municipalité de Sainte-Manique	<b>André Paradis, préfet et maire</b> Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
<b>Alain Fortin, conseiller</b> Ville d'Alma	<b>Marc Richard, maire</b> Municipalité d'Hébertville
<b>André Fortin, maire</b> Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	<b>Éric Simard, maire</b> Municipalité de Labrecque
<b>Jocelyn Fradette, conseiller</b> Ville d'Alma	

### Absences :

<b>Marc Asselin, maire</b> Ville d'Alma	<b>Frédéric Tremblay, conseiller</b> Ville d'Alma
<b>Jules Bouchard, maire</b> Municipalité de Saint-Nazaire	<b>Marc Laliberté, maire</b> Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général et Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement.

### MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

### SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCAION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution 10040-09-2018

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

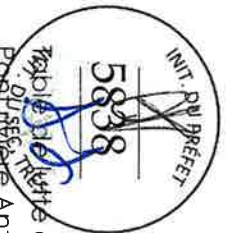
Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de monsieur Jocelyn Fradette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Transport aérien – Demande d'aide financière
5. Chemin des Petits fruits – Mandat à une firme de laboratoire

**Municipalité Régionale de Comté  
de Lac-Saint-Jean-Est**



6. Tableau de la lutte à la pauvreté – Représentants de la MRC
7. Poste de la secrétaire Antoine Lavoie
8. Affaires nouvelles :
  - 8.1 \_\_\_\_\_
  - 8.2 \_\_\_\_\_
  - 8.3 \_\_\_\_\_
  - 8.4 \_\_\_\_\_
9. Période de questions pour les citoyens
10. Levée de la séance extraordinaire

Résolution 10041-09-2018

**PLAN DE DÉMARRAGE ET D'UN PROJET PILOTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE AÉRIEN AU LAC-SAINT-JEAN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE les villes d'Alma et Roberval possèdent chacune un aéroport et souhaitent offrir à la population un service aérien à prix raisonnable;

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité a été réalisée et s'est avérée positive en confirmant qu'il existe un volume suffisant de passagers pour la mise en place d'un service de desserte aérienne Alma-Roberval-Montréal;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de s'impliquer dans ce dossier important afin de poursuivre les efforts de développement de la desserte aérienne par la prise en charge du mandat de la réalisation d'un plan de démarrage suite aux études réalisées antérieurement par les villes d'Alma et Roberval;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'obtenir du financement pour la réalisation du mandat en sollicitant une aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dépose une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour la réalisation d'un plan de démarrage et d'un projet pilote pour la mise en place d'un service aérien au Lac-Saint-Jean sur une ligne Alma-Roberval-Montréal;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à déposer la demande d'aide financière et à signer pour et au nom de la MRC tous les documents à cet effet.

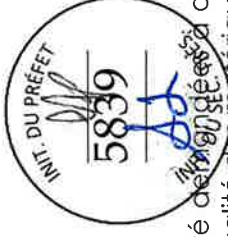
Résolution 10042-09-2018

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DES PETITS FRUITS À SAINT-HENRI-DE-TAILLON – MANDAT POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est responsable des travaux de réfection de l'intersection du chemin des Petits fruits dans la municipalité de Saint-Henri-de-Tailion;

CONSIDÉRANT la nécessité de confier un mandat à une entreprise spécialisée dans le contrôle qualité des matériaux qui seront utilisés par l'entrepreneur ayant obtenu le contrat;

## Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été déposées par deux entreprises spécialisées dans le domaine du contrôle qualité des matériaux;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une proposition et que cette dernière est conforme aux besoins exprimés par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé de madame Audrey Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est confie le mandat pour le contrôle qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de l'intersection du chemin des Petits fruits à Saint-Henri-de-Tailion, à la firme Englobe sur la base de l'offre de service numéro 2018-P153-0409 faisant état d'un montant de 16 143,45 \$ étant entendu que les services rendus seraient facturés avec les taux horaires contenus dans la soumission.

Résolution 10043-09-2018

### **ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 2018-2023 - REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est défient un siège au sein de l'Alliance pour la solidarité au Saguenay-Lac-Saint-Jean 2018-2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit identifier son représentant sur cette table de concertation;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Jocelyn Fradette, appuyé de monsieur Éric Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est désigne madame Audrey Villeneuve, conseillère à la ville d'Alma, pour représenter la MRC au sein de l'Alliance pour la solidarité au Saguenay-Lac-Saint-Jean 2018-2023.

Résolution 10044-09-2018

### **OCTROI D'UN CONTRAT – ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS ET CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE RUISSEAU ANTOINE LAVOIE**

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant l'élaboration de plans et devis et la construction d'un pont sur le ruisseau Antoine Lavoie, conformément aux dispositions de l'article 936.0.1.1. du Code municipal;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé des propositions suite à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées par un comité de sélection formé par le directeur général;

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissions déposées ont obtenu la note minimale de passage requise de 70;

ATTENDU QUE les propositions reçues se résument comme suit :

Soumissionnaires	Pointage final obtenu	Prix soumissionné (taxes exclues)
Constructions Domi inc.	12,49	108 900,00 \$
Paul Pedneault inc.	11,01	129 850,00 \$
Les Entreprises Rosario Martel Inc.	9,92	127 000,00 \$
Foresco Holding inc.	14,40	93 046,90 \$

ATTENDU QUE les soumissions déposées par les quatre (4) firmes sont conformes;

## Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est peut compter sur une subvention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour réaliser le projet mentionné ci-dessus;

ATTENDU QUE l'article 2 de la loi sur les travaux municipaux permet à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de décréter des travaux de construction par résolution lorsque ceux-ci sont financés par une subvention du gouvernement dont le versement lui est assuré ainsi que par une affectation d'un fonds réservé;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur François Claveau, appuyé de monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est décrète des travaux de construction d'un pont sur le ruisseau Antoine Lavoie de son territoire non organisé en vertu de l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux;

QUE pour ce faire, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte la soumission ayant obtenu le plus haut pointage, soit celle de Foresco Holding inc., au prix de 93 046.90 \$, taxes exclues;

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est finance ce projet comme suit :

- Subvention estimée : 84 705.00 \$
- Affectation du fonds réservé  
villégiature, sable et gravier : 8 341.90 \$

### PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est posée.

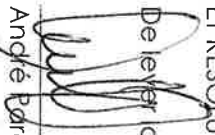
Résolution 10045-09-2018


### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par madame Lise Garon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De lever la présente séance extraordinaire à 19h40.

  
André Baradis, préfet

  
Sabine Larouche, directeur général  
secrétaire-trésorier